



GUÉMAR

De sinople à une herse sommée d'une croix pattée d'or et soutenue d'un poisson contourné d'argent, le tout accompagné de trois écussons d'or, deux en chef et un en pointe.

Ces armoiries figurent sur le sceau de la ville de Guémar depuis le XVI^e siècle, avec une différence toutefois : le poisson était tourné vers dextre. Les couleurs ont été fixées par le garde de l'Armorial général ; ce même personnage attribua arbitrairement à la communauté des habitants de la ville de Guémar des armoiries différentes de celles de la ville, à savoir « d'argent à un léopard de sable accompagné de trois coquilles de même ».

Guémar qui apparaît en 768 sous la dénomination « Ghermari » et fut érigé en ville au XIV^e siècle a appartenu du XIII^e siècle à la Révolution à la seigneurie de Ribeaupierre. L'église est dédiée à saint Léger.

La commune est titulaire de la croix de guerre 1939-1945 (décision n^o 9 du 11 novembre 1948).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE : Sceau de Guémar de 1550 aux Archives du Haut-Rhin 9 J 24 ; A. SCHERLEN, *Perles d'Alsace*, t. II, planche hors texte « Sceaux » ; *Arm. gén.*, p. 264, n^o 18 (ville de Guémar) et p. 361, n^o 260 (communauté des habitants) ; J.-J. DIETRICH, *L'abbé Grandidier et le conseiller RADIUS*, dans *Revue d'Alsace*, t. 9 (1858), p. 486.